



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 31 octobre 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 24 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Serge Nilly, Yvette Bouguen.

Pouvoirs :

Cécile Peltier a donné pouvoir à Pascale Douineau
Eric Alagon a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec
Manuel Pottier a donné pouvoir à Danièle Kha
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Christophe Couic a donné pouvoir à Jean-Pierre Moing
Géraldine Guet a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Yvette Metzger a donné pouvoir à Michel Forget
Marc Duhamel a donné pouvoir à Alain Kerhervé
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Serge Nilly.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Patrick Vaineau

7. BUDGET PRINCIPAL : CORRECTION DE LA SURAMORTISSEMENT APPLIQUE SUR DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT ANTERIEURES A 2009 PAR UNE ECRITURE D'ORDRE NON BUDGETAIRE

Exposé :

Afin de se conformer à la balance budgétaire établie par le Trésorier, il convient de corriger le suramortissement effectué sur des écritures antérieures à 2009 sur le compte 13913, en procédant à une écriture d'ordre non budgétaire.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de corriger le suramortissement effectué sur des écritures antérieures à 2009 sur le compte 13913, en procédant à une écriture d'ordre non budgétaire sur le compte 1068 « Réserves » d'un montant de 2 763,39€.

Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 23 octobre 2018.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.




Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.